



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département de l'aménagement  
du territoire



COMMUNE DE  
MONDERCANGE



GEMENG  
SCHÉFFLENG

Commune de Sanem



verkeërs  
verbond



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL d'ALZETTE  
Partenaire associé

---

# ALZETTE BELVAL

## COORDINATION TRANSFRONTALIÈRE OPERATIONNELLE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS EN COMMUN ROUTIERS

---

### Entre

#### Pour le versant français

- La Région Grand Est (Autorité Organisatrice de transports sur Alzette Belval),
- Le SMITU (Autorité Organisatrice de transports sur Alzette Belval),
- Le SMITRAL (Autorité Organisatrice de transports sur Alzette Belval),
- La CCPHVA (comme partenaire associé),

et

#### Pour le versant luxembourgeois

- L'Etat luxembourgeois représenté par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures (Autorité Organisatrice de transports sur Alzette Belval)
- La Communauté des Transports (établissement visant l'amélioration de la coordination du réseau des transports publics \_ tout mode),
- la Ville d'Esch-sur-Alzette,
- La Commune de Mondercange,
- La Commune de Sanem,
- La Commune de Schifflange,

et

Le GECT Alzette Belval,

## **Préambule**

Considérant les orientations stratégiques 2017/2020 du GECT Alzette Belval qui prévoient la mise en place d'actions pour une mobilité de proximité efficace et durable.

Considérant que l'agglomération d'Alzette Belval concentre plusieurs lignes de bus transfrontalières mais également des réseaux nationaux et régionaux permettant l'interconnexion avec les pôles d'attractivité voisins.

Considérant que la volonté politique des membres du GECT Alzette Belval d'accroître l'interopérabilité générale des offres permettant de générer un réseau de transport en commun routier transfrontalier, efficace, efficient et lisible est devenue une priorité pour le GECT Alzette Belval.

Considérant que la lisibilité et visibilité des offres ne sont pas toujours optimales.

Considérant les conclusions de la première étude menée par le GECT Alzette Belval<sup>1</sup> que les réseaux en place pourraient connaître des aménagements et améliorations pour accroître la coordination des offres et des correspondances horaires et donc, à terme, augmenter le nombre d'utilisateurs.

Les signataires affirment leur volonté de s'engager comme suit :

### **ARTICLE 1 \_ Objectifs de l'engagement conjoint**

L'objectif poursuivi est l'amélioration de la desserte en transports en commun de l'agglomération transfrontalière à travers l'affirmation d'un partenariat transfrontalier fixant un cadre de collaboration.

Les évolutions possibles et faisant consensus concernent :

- L'accroissement de la coordination des offres et des correspondances horaires des lignes présentes,
- L'augmentation de la lisibilité du réseau en présence (affichage au mat et informations disponibles pour les utilisateurs \_ itinéraires en ligne).

Les signataires s'accordent à œuvrer en faveur de l'objectif précité et selon les protocoles de travail ci-après. Ils s'entendent à agir, dans la limite de leurs compétences d'intervention légales et réglementaires respectives mais, également, à faire valoir cet engagement transfrontalier de coordination auprès de leurs « prestataires ».

Les signataires conservent tout pouvoir de décision. Néanmoins le consensus et le partage d'information resteront les prérequis indispensables au bon déroulement du partenariat transfrontalier.

### **ARTICLE 2 \_ Champs d'actions et protocoles de travail**

Trois champs d'actions sont retenus :

---

<sup>1</sup> GECT ALZETTE BELVAL \_ générer un réseau transfrontalier. octobre 2015 \_ étude annexée

- stabiliser les correspondances « horaires » entre les lignes pour permettre des trajets en correspondance acceptables par l'utilisateur,
- fixer un mode de transmission des informations entre les autorités organisatrices de transport (AOT) en amont des changements pour une réadaptation (si possible) des horaires des lignes en relation
- communiquer de manière unifiée vers les usagers afin que chacun puisse facilement envisager des correspondances avec d'autres réseaux.

### Trois protocoles de travail

#### ⊆ **Champ d'action 1 \_ DES CORRESPONDANCES POUR L'USAGER**

En fonction des différents réseaux en présence, les correspondances sont possibles. Or, il s'avère, après examen des fiches horaires, que l'attente est parfois trop longue pour être acceptée par l'utilisateur. Le redressement de certains horaires pourrait permettre d'accroître les solutions combinées et donc de les promouvoir.

Afin d'atteindre cet objectif, le cheminement opérationnel suivant est entériné:

*Postulats de départ \_ Les lignes « phares » sont les lignes transfrontalières irriguant le territoire d'Alzette Belval (pour mémoire en 2018 : La transfrontalière Metz-Belval, les lignes n°197/319/321/322/325) et celles à venir notamment, celles susceptibles d'émerger dans le cadre de l'étude AMO pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de transport public routier de voyageurs de la Région Grand Est.)*

1. Chaque AOT désigne un interlocuteur référent (liste en annexe 1).
2. Le GECT Alzette Belval transmet à chaque autorité un état des lignes pour lesquelles un
  - redressement pourrait être envisagé.
3. Chaque autorité définit s'il y a un intérêt à coordonner la (les) ligne(s) nationale(s) avec les lignes transfrontalières rencontrées aux arrêts et si cela est envisageable dans la gestion globale de son réseau.
4. Un planning de mise en concordance est fixé.
5. Une communication est engagée pour encourager l'utilisation de lignes en correspondance.

#### ⊆ **Champ d'action 2 \_ DES HORAIRES POUR DES CORRESPONDANCES STABLES**

Il se peut que les horaires des lignes transfrontalières ou nationales changent du fait d'une réorganisation générale du réseau ou de modifications liées à des facteurs externes (ex : changement des horaires de sorties d'un lycée, accroissement du service,...). Ces changements sur une ligne peuvent rendre les correspondances plus compliquées (par exemple en allongeant la durée de la correspondance ou en la rendant très courte (2min)). Afin que chaque opérateur puisse éventuellement s'organiser en conséquence ou au moins prévenir ses usagers, un protocole d'information croisée est prévu.

Nota : un interlocuteur référent est désigné par chaque autorité engagée (annexe 1)

<b>Pour des modifications majeures</b> <i>(en général pour une mise en application en septembre de l'année X)</i>	<b>Pour des modifications mineures</b>
Transmission (par mail) des modifications envisagées aux AOTs concernées <sup>2</sup> en février/mars, juin/juillet et octobre/novembre de l'année X. <i>(+ copie au GECT Alzette Belval pour suivi)</i>	Transmission (par mail) des modifications nécessaires (dès que possible) aux AOTs concernées <sup>3</sup> . <i>(+ copie au GECT Alzette Belval pour suivi)</i>
Examen de ces modifications et propositions d'adaptation en cascade si possible. <i>(+ copie au GECT Alzette Belval pour suivi)</i>	Examen de ces modifications et propositions d'adaptation en cascade si possible. <i>(+ copie au GECT Alzette Belval pour suivi)</i>
Echanges si nécessaire pour aboutir à une solution satisfaisante pour les usagers. <i>(+ copie au GECT Alzette Belval pour suivi)</i>	Communication vers les usagers.
Communication vers les usagers.	

### ⊆ **Champ d'action 3 \_ UNE COMMUNICATION UNIFIEE**

Les signataires s'entendent pour **communiquer sur leurs fiches horaires les correspondances possibles** vers la France / le Luxembourg (identification du réseau / n° de ligne / destination / provenance).

Les signataires s'accordent sur **la nécessité d'indiquer les lignes desservant chaque arrêt « sur l'abribus », accompagnées idéalement des fiches horaires.** Le GECT Alzette Belval peut se charger de relayer les supports pour installation dans les abribus, mats, poteaux,... par les propriétaires ou gestionnaires du mobilier urbain.

Il n'existe pour l'heure pas de **portail d'information unique**. Le GECT Alzette Belval recense sur son site internet toutes les solutions de mobilité pour passer la frontière le plus facilement possible.

Les signataires s'accordent sur le fait qu'une plateforme d'information unique et opérationnelle serait un réel avantage pour encourager les déplacements transfrontaliers en transport en commun. En effet, cet outil coordonné permettrait d'orienter les usagers vers un point d'entrée unique pour qu'ils puissent trouver « leurs » solutions de mobilité.

Un tel outil n'a cependant pas de sens à l'échelle d'un territoire comme celui d'Alzette Belval. Aussi, il apparaît nécessaire de trouver la meilleure intégration possible des données sur les différentes plateformes existantes \_ mobilitait, SimpliCIM ainsi qu'à l'interfaçage avec l'outil actuel ou futur à l'échelle de la Grande Région.

### **ARTICLE 3 \_Gouvernance et Fonctionnement**

Les signataires retiennent la mise en place d'instances de concertation et d'échanges réguliers en créant un groupe technique (SMITU, SMITRAL, Région Grand Est, MDDI, GECT Alzette Belval) et un comité de suivi politique qui réunira tous les partenaires engagés.

Le groupe technique sera une structure de rencontre et d'échange à caractère fonctionnel et permanent, il se réunira autant que de besoin et peut se décliner en formation plus restreinte si nécessaire.

<sup>2</sup> AOT dont une ligne est en correspondance avec celle modifiée

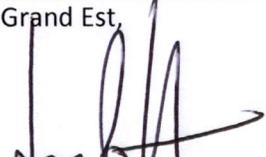
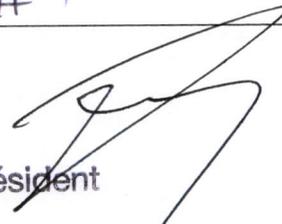
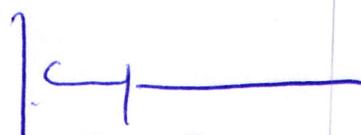
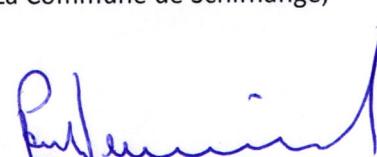
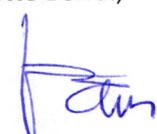
<sup>3</sup> AOT dont une ligne est en correspondance avec celle modifiée

Le comité de suivi politique se réunira une fois par an pour établir et valider le bilan de coopération. Le GECT Alzette Belval se charge de coordonner et d'organiser ces instances. La formation des instances de suivi et de coordination pourra être étendue.

**ARTICLE 4\_ Communication**

Les signataires s'engagent à faire référence à la présente coopération autant que nécessaire.

Fait à Esch-sur-Alzette, 12.09.2018

<p>L'État luxembourgeois représenté par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures,</p>  <p>François BAUSCH</p>	<p>La Région Grand Est,</p>  <p>Jean ROTTNER Président du Conseil Régional</p>
<p>Le SMITU,</p>  <p>Le Président</p>	<p>Le SMITRAL,</p>  <p>S. DE CARU</p>
<p>La Ville d'Esch-sur-Alzette,</p>  <p>Georges NISETTO</p>	<p>La Communauté des Transports,</p>  <p>P.O. François BAUSCH</p>
<p>La Commune de Mondercange,</p>  <p>Anork BOEVER-THILL</p>	<p>La Commune de Sanem,</p>  <p>Georges ENKEL</p>
<p>La Commune de Schifflange,</p>  <p>Paul WEINERSKIRCH</p>	<p>Le GECT Alzette Belval,</p>  <p>François BAUSCH</p>
<p>La CCPHVA, Comme partenaire associé</p>  <p>Arthé PARTHENAY</p>	

## Annexe 1 : LISTE DES INTERLOCUTEURS REFERENTS

(Version provisoire)

Pour le versant français :

	<b>Interlocuteur référent</b>
Région Grand Est	Michèle SAUVAGE, Directeur Adjoint Du Transport Routier de Voyageurs _ DTM
SMITU	<i>Référent à définir</i>
SMITRAL	<i>Référent à définir</i>
CCPHVA	Delphine DIDIER-ROSSIGNOL, Agent de développement

Pour le versant luxembourgeois :

	<b>Interlocuteur référent</b>
MDDI _ département des transports	Alex KIES, Chargé de Direction _ Direction des transports publics
Verkéiersverbond	Joé SCHMIT, Chef de Service _ Service mobilité nationale et transfrontalière
Ville d'Esch-sur-Alzette	<i>Référent à définir</i>
Commune de Mondercange	<i>Référent à définir</i>
Commune de Sanem	<i>Référent à définir</i>
Commune de Schifflange	<i>Référent à définir</i>

Pour le GECT Alzette Belval

	<b>Interlocuteur référent</b>
GECT Alzette Belval	Dorothee HABAY-LÊ, Directrice